

PORTRAIT DES SÉNIORS AU BÉNÉFICE DE SOINS À DOMICILE

En 2017, quelque 18 100 personnes âgées de 65 ans et plus ont bénéficié de soins à domicile dispensés par l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, recevant près de 1,4 million d'heures de soins. Deux tiers de ces bénéficiaires, âgés en moyenne de 82 ans, sont des femmes et autant vivent seuls. D'autres prestations d'aide s'associent de manière quasi généralisée aux prestations de soins à domicile, contribuant à un système modulable qui permet le maintien des séniors dans leur lieu de vie.

Dans le canton de Vaud, un sénior (âgé de 65 ans et plus) sur six reçoit des soins à domicile. En 2017, 18 100 séniors ont bénéficié de soins à domicile dispensés par les 48 centres médico-sociaux (CMS) de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Cette dernière fournit des prestations à environ neuf dixièmes des bénéficiaires de soins à domicile âgés du canton. Ces prestations de soins (OPAS-7) recouvrent les soins infirmiers d'évaluation, conseil et coordination, les examens et traitements ainsi que les soins de base (voir définitions).

À relever que ces 18 100 séniors bénéficiaires de soins à domicile (avec ou sans aide) représentent un peu plus de la moitié des 33 000 clients de l'AVASAD. La clientèle de l'AVASAD comprend également des clients plus jeunes (âgés de moins de 65 ans) et des séniors bénéficiant uniquement d'aide à domicile (sans les soins) qui ne sont pas pris en compte ici.

1,4 MILLION D'HEURES DE SOINS

Soins et aides à domicile confondus, les 18 100 séniors bénéficiaires de soins à domicile de l'AVASAD ont reçu près de 4 millions de prestations sur l'année 2017,

y compris la livraison de plus d'un demimillion de repas à domicile. En termes de durée, ces prestations représentent 1,7 million d'heures (dont 1,4 million pour les soins), soit une moyenne annuelle de 95 heures de prestations par sénior (dont 76 heures dédiées aux soins) [T1]. Les soins de base (comme les soins d'hygiène corporelle, l'aide pour l'habillement ou l'alimentation) représentent le plus gros volume de prestations. Avec 913 000 heures de soins, ils constituent plus de la moitié du temps dispensé (53 % des heures), devant les examens et traitements infirmiers (18 %) et l'aide au ménage (13 %).

COMBINAISON DES SOINS AVEC D'AUTRES AIDES

D'autres prestations d'aide s'associent de manière quasi généralisée aux prestations de soins à domicile [F1]. Neuf séniors bénéficiaires de soins sur dix reçoivent en parallèle des aides à domicile et/ou d'autres soins (non OPAS-7). Ainsi, à titre d'exemple, quatre séniors bénéficiaires de soins à domicile sur dix ont bénéficié au moins une fois au cours de l'année 2017 de démarches sociales, un tiers ont reçu une aide pour le ménage et les achats et un peu

- **1-3** Portrait des séniors au bénéfice de soins à domicile
 - » www.stat.vd.ch/soin dom
- 4 Dépenses de santé dans le canton de Vaud: +4,7 % en 2016 » www.stat.vd.ch/coufin

© Statistique Vaud Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne T +41 21 316 29 99 info.stat@vd.ch

Abonnement: CHF 49.-

Rédacteur responsable : Gilles Imhof Responsable d'édition : Sylviane Brandt

Rédaction: Valérie Gondoux Freléchoux (VGF),

Alexandre Oettli (AO)

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



STATISTIQUE VAUD

Département des finances et des relations extérieures

plus d'un quart ont reçu des prestations d'ergothérapie. La faible proportion de bénéficiaires de soins à domicile ne recevant aucune autre prestation (9 %) s'amenuise avec l'âge, passant de 13 % avant 80 ans à 6 % dès 90 ans.

QUI SONT LES SÉNIORS BÉNÉFICIAIRES DE SOINS?

Des évaluations de la situation des bénéficiaires de soins ont lieu régulièrement. En 2017, près de la moitié des séniors au bénéfice de soins à domicile (8534 personnes) ont eu une ou plusieurs évaluations détaillées à l'aide de l'outil RAI-HC¹. Elles prennent la forme d'un ou plusieurs entretiens avec les personnes concernées et parfois avec leurs proches. Ces évaluations portent sur les ressources et déficits des séniors dans leur santé, sur leurs capacités cognitives, leurs activités, leurs occupations et leurs relations sociales. Il est intéressant de relever qu'un tiers des séniors ont séjourné à l'hôpital dans les trois mois précédant l'évaluation, les femmes un peu moins souvent que les hommes. Ces évaluations permettent de dresser un portrait des séniors bénéficiant de soins à domicile.

DEUX TIERS DES BÉNÉFICIAIRES VIVENT SEULS

Parmi les séniors bénéficiant de soins à domicile, âgés en moyenne de 82 ans, les octogénaires sont les plus nombreux (44%) et un cinquième ont 90 ans et plus. Deux tiers des bénéficiaires sont des femmes, leur part augmentant avec l'âge.

Deux tiers des séniors au bénéfice de soins à domicile interrogés vivent seuls chez eux **[F2]**. C'est le cas pour près de la moitié des hommes (47 %) et trois quarts des femmes. La proportion de personnes résidant seules augmente avec l'âge. Ainsi, 83 % des femmes à partir de 90 ans vivent seules.

SENTIMENT DE SOLITUDE CHEZ UN SÉNIOR SUR CINQ

Un répondant sur cinq déclare se sentir seul ou souffrir de solitude. Ce sentiment est présent non seulement chez les personnes vivant seules (un quart d'entre elles) mais également chez un dixième des personnes vivant en cohabitation. Le sentiment de solitude ne progresse pas avec l'avancement dans l'âge. Quant au risque d'état dépressif, suspecté chez 13 % des séniors bénéficiant de soins à domicile, il tend à diminuer avec l'âge.

[T1] PRESTATIONS REÇUES PAR LES SÉNIORS AU BÉNÉFICE DE SOINS¹ À DOMICILE, AVASAD, VAUD, 2017

	Bénéficiaires	Taux de recours ²	Nombre de prestations	Nombre moyen	Heures
Prestations		en %	prestations	d'heures ³	
Ensemble	18098	100	3 963 385	95	1713709
Soins OPAS-7:	18098	100	2878146	76	1 367 231
Evaluation et conseils	17790	98	420 634	8	138764
Evaluation prestations OPAS-7	17663	98	378 887	7	123 449
Coordination	5 2 5 7	29	34717	2	12783
Conseil	2747	15	7030	1	2533
Examens et traitements (soins infirmiers)	15 552	86	697679	20	315217
Soins de base	10536	58	1759833	87	913250
Aide à domicile	6 0 5 1	33	240 023	38	227 124
Aide au ménage	6042	33	239759	38	226 905
Aide à la famille	201	1	264	1	219
Autres prestations d'aide et de soins à domicile	16176	89	285 887	7	119354
Evaluation prestations non OPAS-7	15 555	86	138897	3	44 235
Démarches sociales	7 0 5 0	39	66 103	4	31 528
Ergothérapie	4900	27	49619	6	29 563
Accompagnement psycho-social	3 6 7 0	20	12958	1	4994
Orientation	2014	11	6749	1	2 4 4 8
Conseil diététique	1149	6	8127	3	3 3 2 9
Veilles et présences	148	1	3 403	22	3251
Soins infirmiers non OPAS-7	4	0	31	2	7
Repas à domicile	5164	29	559 329		

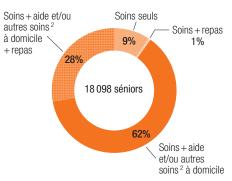
¹ Séniors âgés de 65 ans et plus au bénéfice de soins à domicile OPAS-7, soit 18 100 bénéficiaires sur les 33 000 clients que compte l'AVASAD en 2017 (clients de moins de 65 ans et ceux bénéficiant uniquement d'aide à domicile (sans les soins) exclus).

Plus particulièrement isolés et potentiellement socialement fragilisés, 5% des séniors n'ont pas reçu la visite d'un proche ou d'un ami dans le mois précédant l'évaluation.

PRÉCIEUSE AIDE DE L'ENTOURAGE

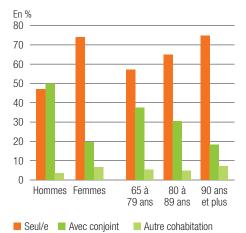
Proches aidants et aide informelle jouent un rôle clé dans le réseau d'acteurs du maintien à domicile. A l'issue de l'évaluation, il s'avère que neuf séniors au bénéfice de soins à domicile sur dix (88%) bénéficient de l'aide informelle d'un membre de la famille, d'un voisin ou ami qui, en leur rendant visite régulièrement ou leur offrant une aide sous une forme ou une autre, constituent leur réseau d'aide privé. Une attention plus particulière est portée aux personnes ne bénéficiant pas de cette aide informelle (12%), ainsi qu'aux signes de défaillance possible du réseau d'aide informelle. En effet, parmi les proches aidants interrogés, 11% expriment un

[F1] COMBINAISONS DE PRESTATIONS¹, VAUD, 2017



Des séniors au bénéfice de soins à domicile de l'AVASAD.

[F2] COHABITATION DES SÉNIORS BÉNÉFICIAIRES DE SOINS À DOMICILE, VAUD, 2017



2 Numerus 6-2018

² Sur l'ensemble de l'année 2017.
³ Nombre moyen d'heures annuelles par bénéficiaire de la prestation.

² Soins (non OPAS-7) à domicile.

sentiment de «fardeau familial, de colère ou de dépression ».

PERTE D'INDÉPENDANCE AU QUOTIDIEN

Les difficultés rencontrées pour l'accomplissement des activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ) sont souvent la première manifestation de perte d'indépendance. Les six activités instrumentales considérées comprennent, d'une part, des activités plus physiques comme faire le ménage, les courses ou préparer les repas et, d'autre part, des activités qui font plutôt appel à des capacités cognitives comme gérer l'argent, les médicaments ou utiliser le téléphone. Sur la base des évaluations, un dixième de la population âgée bénéficiant de soins à domicile est indépendante pour toutes ou presque toutes (5) ces AIVQ. A l'opposé, un tiers connaît des difficultés pour toutes ou presque toutes ces activités. Le degré d'incapacité augmente avec l'âge.

BESOIN D'AIDE POUR LE MÉNAGE ET LES COURSES...

Parmi les activités instrumentales quotidiennes [F3], c'est pour l'accomplissement du ménage courant (faire la vaisselle, le lit, la lessive, etc.) et les courses que les séniors ont le plus besoin d'aide. Quatre séniors bénéficiaires de soins à domicile sur cinq ont une dépendance importante (nécessitant une aide soutenue) à totale (la tâche est effectuée par un tiers) pour l'accomplissement du ménage, deux tiers d'entre eux pour les courses et environ la moitié pour la gestion des médicaments ou la préparation des repas.

AVASAD

L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) contribue sur le territoire vaudois à la politique d'aide et de soins à domicile. Elle a pour mission d'aider les personnes dépendantes, atteintes dans leur santé ou en situation de handicap, à rester dans leur lieu de vie. En 2017, elle a fourni des prestations visant à promouvoir la santé, maximiser l'autonomie, maintenir l'intégration sociale et faciliter l'appui de l'entourage à près de 33 000 personnes, ainsi qu'à des familles avec nouveaux-nés et jeunes enfants. L'AVASAD fournit des prestations de soins à domicile à neuf dixièmes des séniors bénéficiaires dans le canton, aux côtés de plus d'une trentaine d'organisations de soins à domicile (OSAD) privées et d'infirmières indépendantes.

Soins OPAS-7

Les prestations de soins définies par l'Ordonnance sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS) dans son article 7 sur les soins ambulatoires recouvrent:

- a) l'évaluation, les conseils et la coordination (évaluation des besoins du patient et de son environnement, planification et coordination des mesures nécessaires, conseil au patient et aux intervenants).
- b) les examens et les traitements infirmiers (ex: contrôle des signes vitaux, prélèvements, pose de sondes et de cathéters, pansement de plaies, etc.).
- c) les soins de base pour les patients dépendants (ex: bander les jambes, aider aux soins d'hygiène corporelle, à s'habiller et à s'alimenter) ainsi que les mesures destinées à soutenir les malades psychiques pour accomplir les actes ordinaires de la vie.

... ET SOUTIEN POUR LES GESTES DE TOUS LES JOURS

Parmi les activités nécessaires pour prendre soin de son propre corps, 8 % des personnes âgées au bénéfice de soins à domicile ont besoin de soutien pour accomplir une ou plusieurs des tâches que sont manger et boire, se mouvoir dans le lit, passer d'une position à l'autre (debout-assis) et utiliser les toilettes. Les dépendances totales (pour tous ces gestes élémentaires) sont marginales au sein de la population examinée, car lourdes et difficilement compatibles avec un maintien à domicile.

RISQUE DE CHUTE

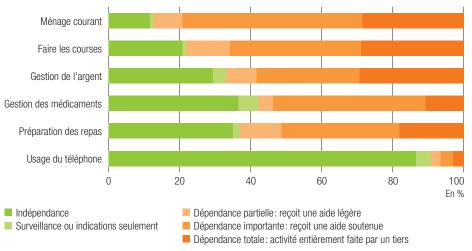
Trois répondants sur dix ont chuté dans les trois mois précédant l'évaluation. Le risque de chute augmente avec l'âge, de même que les conséquences. Par ailleurs, les chutes génèrent de la crainte; ainsi, plus d'un tiers des séniors au bénéfice de soins à domicile (37%) restreignent leurs sorties vers l'extérieur de peur de tomber. Cette restriction de la mobilité due à la peur de chuter augmente nettement avec l'âge, passant de 31% chez les séniors endessous de 70 ans à 46% dès 90 ans.

UN SAVANT ASSEMBLAGE POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

Risque de chute, isolement ou dégradation des compétences cognitives sont autant de facteurs de fragilisation des séniors. Aux besoins induits, croissants avec l'âge, répondent toute une panoplie d'aides et soutiens de multiples acteurs, institutionnels et informels, qui viennent compléter les soins à domicile. Dans un équilibre parfois fragile où l'aide informelle joue un rôle important, cet assemblage coordonné d'interventions contribue au maintien des séniors dans leur lieu de vie. | VGF

Source des données: AVASAD.

[F3] DEGRÉ DE DÉPENDANCE POUR LES AIVQ¹ DES SÉNIORS BÉNÉFICIAIRES DE SOINS À DOMICILE, VAUD, 2017



¹ Activités instrumentales de la vie quotidienne.

Numerus 6-2018 3

¹ A relever que les évaluations effectuées à l'aide de l'outil RAI-HC (Resident Assesment Instrument – Home Care) n'ont pas lieu lors de refus du bénéficiaire, de soins infirmiers limités dans le temps, de soins palliatifs ou dans les cas de psychiatrie adulte.

DÉPENSES DE SANTÉ DANS LE CANTON DE VAUD: +4,7 % EN 2016

Les dépenses totales de santé ont crû de 4,7 % en 2016 pour s'établir à 8,5 milliards de francs. L'ambulatoire hospitalier, les soins à domicile et l'hospitalisation, qui représentent 37 % de l'ensemble des dépenses de santé, expliquent 61 % de la croissance des dépenses vaudoises en 2016. Les dépenses de santé représentent 16,0 % du PIB vaudois, contre 12,2 % en moyenne nationale.

En 2016, les dépenses totales du système de santé vaudois ont atteint 8,5 milliards de francs, en hausse de 380 millions en une année. La hausse relative s'établit ainsi à 4,7 %, légèrement plus faible que la moyenne de ces dix dernières années (+5,3 %). En retranchant du total les dépenses générées par les patients résidant hors du canton (autre canton ou autre pays), les dépenses des patients vaudois s'établissent à 7,8 milliards de francs en 2016, soit 9964 francs par habitant ou 830 francs par mois.

16% DU PIB CANTONAL

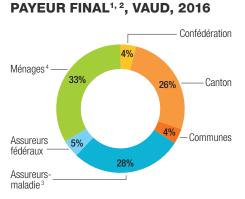
Les dépenses engendrées sur le territoire vaudois représentent 10,5 % des 80,7 milliards de francs du système de santé suisse. A titre de comparaison, le produit intérieur brut (PIB) vaudois représente 8,1 % du PIB national et la population vaudoise 9,3 % de la population du pays.

Le ratio « dépenses totales de santé/PIB» se montait à 12,6% en 2006 dans le canton de Vaud. Il a régulièrement crû ces dix dernières années pour atteindre 16,0% en 2016 (+0,5 point par rapport à l'année précédente). Au plan national, ce ratio s'établit à 12,2% en 2016 (+0,3 point). Le poids plus important de la santé par rapport au PIB dans le canton de Vaud s'explique tant par le numérateur de ce ratio que par son dénominateur: d'un côté, le PIB par habitant est plus bas dans le canton de Vaud qu'en moyenne suisse (-13,5%), de l'autre, les dépenses de santé par tête y sont supérieures (+13,0%).

AMBULATOIRE AU SENS LARGE: 57 % DES DÉPENSES

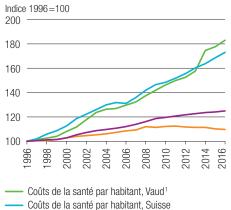
Avec 4,8 milliards de francs, les dépenses pour l'ambulatoire au sens large (ambulatoire hospitalier, libre pratique et soins à domicile) regroupent 57% du total des dépenses de santé [T1]. L'hospitalisation représente quant à elle 23% des dépenses et l'hébergement médicosocial 14%. Le solde (6%) est consacré à la formation universitaire, aux urgences, à la prévention ainsi qu'à l'administration du système de santé. C'est dans l'ambulatoire hospitalier que la croissance relative a été la plus élevée (+10,9%), suivi par le maintien à domicile (+7,8%) et l'hospitalisation (+6,7%). En revanche, la croissance a été inférieure à la moyenne dans la libre pratique (+3,4%) et négative dans l'hébergement médico-social (-0,4%).

[F2] COÛTS DE LA SANTÉ, PRIX ET SALAIRES



[F1] COÛTS DE LA SANTÉ PAR

- ¹ Non compris les prestations fournies dans le canton à une population résidant hors du canton de Vaud.
- En incluant les aides individuelles à la part des pouvoirs publics.
 Non compris la participation des assurés et les dépenses des
- assurances privées.
- ⁴ Y compris la participation des assurés, les dépenses des assurances privées et les dépenses out of pocket.



— Salaires nominaux, Suisse

Prix à la consommation, Suisse

34% FINANCÉS PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Sans compter les dépenses générées par les patients résidant hors du canton mais en incluant la participation des pouvoirs publics lorsqu'ils se substituent aux ménages (subsides aux primes d'assurance-maladie, aide à l'hébergement, etc.), le Canton participe à 26% de la facture en 2016, la Confédération et les communes 4% chacun [F1]. Les ménages¹ assument 33% de la facture; ils s'acquittent également – à travers les primes de l'assurance obligatoire des soins – de la part des assureurs-maladie, soit 28%. Le solde est financé par les assureurs fédéraux (assurance-accidents, invalidité et militaire, 4%).

COÛTS DE LA SANTÉ: +83 % EN VINGT ANS

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) en 1996, les coûts de la santé ont augmenté de 83 % dans le canton de Vaud et de 73 % en moyenne nationale [F2]. Durant la même période, l'indice des prix à la consommation, qui reflète l'évolution générale des prix en Suisse, a progressé d'à peine 10 %. Les salaires nominaux – indice permettant de mesurer l'évolution des salaires en Suisse – ont davantage augmenté (+26 %). | AO

 Y compris la participation des assurés, les dépenses des assurances privées ainsi que les dépenses out of pocket

Source des données: StatVD. OFS. Créa.



[T1] COÛTS DE LA SANTÉ, VAUD, 2016

Type de prestations	En millions de francs	Croissance annuelle	
Hospitalisation	1 990	+6,7%	
Ambulatoire hospitalier ¹	808	+10,9%	
Libre pratique ²	3 639	+3,4%	
Maintien à domicile	361	+7,8%	
Médico-social ³	1 182	-0,4%	
Autres dépenses	519	+6,9%	
Total	8 499	+4,7%	

- ¹ Traitements ambulatoires en hôpital ou en clinique.
- ² Médecins, dentistes, physiothérapeutes, laboratoires, pharmacies, droqueries, etc.
- ³ Etablissements pour personnes âgées et pour personnes handicapées.

4 Numerus 6-2018

¹ Ruptures de série en 2003 et 2014.